PARLEMENT EUROPÉEN 2009 - 2014

Document de séance

22.3.2011 B7-0200/2011

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 120 du règlement

sur la désignation du directeur exécutif de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers)

Sharon Bowles
au nom de la commission des affaires économiques et monétaires

B7-0200/2011

Résolution du Parlement européen sur la désignation du directeur exécutif de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers)

Le Parlement européen,

– vu la lettre de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers) du 28 février 2011,

– vu l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1095/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers)[1],

– eu égard au fait que lors de sa réunion du 17 mars 2011, la commission des affaires économiques et monétaires a entendu le candidat retenu par le conseil d'administration de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers),

– vu l'article 120 de son règlement,

A. considérant que Mme Verena Ross satisfait aux critères définis à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1095/2010,

1. approuve la désignation de Mme Verena Ross comme directeur exécutif de l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers);

2. charge son Président de transmettre la présente résolution à l'Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers).

[1] JO L 331 du 15.12.2010, p. 84.